

"ou ailleurs": cela inclut les missions et bureaux à l'étranger qui fournissent des services aux voyageurs.

"demande importante ou irrégulière":

Quant à la définition de demande importante ou irrégulière dans les endroits desservant le public voyageur, les ministères et organismes doivent non seulement tenir compte de l'ampleur de la demande des services dans les deux langues officielles dans n'importe quel endroit, mais également de la nature des services fournis et de l'importance d'un endroit donné pour le public voyageur. A titre d'exemple, la notion de demande importante ou irrégulière ne serait évidemment pas la même dans une ville isolée d'une région unilingue que dans un aéroport important, un poste de douanes ou une mission ou bureau à l'étranger.

"demande importante": L'interprétation du terme "demande importante" doit être, en quelque sorte, celle qui relève du sens commun, et les services bilingues devraient être dispensés, là où on les demande, aux groupements raisonnables de population d'une langue officielle minoritaire et au public voyageur. Toutefois, si l'on doute de l'existence d'une "demande importante" dans un endroit donné, la question devrait être résolue en fournissant des services dans les deux langues officielles.